

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD398

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'information et de transparence »,

les mots :

« de transparence et d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.